

## Procès-Verbal du Conseil d'Administration de l'AMF 44 du 1<sup>er</sup> décembre 2020

Vingt-quatre administrateurs sont présents ou représentés, le quorum étant atteint le conseil peut valablement délibérer.

### 1) Intervention de Laurent-Emmanuel DIEU, Président de la Fédération Régionale des Travaux Publics de Loire-Atlantique (FRTP 44) sur la commande publique.

**Le Président** remercie le Président Régional de la FRTP, Mr Dieu, de sa présence ainsi que Mr Milcendeau et leur laisse la parole.

**Mr Dieu** alerte les élus sur la situation difficile que traverse la filière des Travaux Publics dans la Région et dans le Département, frappée par la crise de la COVID-19. Il rappelle l'importance économique des Travaux Publics, qui représente environ 1 000 entreprises et 17 000 emplois en Pays de la Loire, dont 40% en Loire-Atlantique.

La filière connaît une forte baisse d'activité de 43%, en comparaison à l'année précédente et craint une aggravation, sans relance de la commande publique et des carnets de commande toujours en baisse. Dans cette hypothèse, l'emploi local serait impacté avec une baisse des effectifs, dès le mois de mars 2021. Il les sensibilise aussi sur la situation incertaine des jeunes apprentis dans ce secteur.

Enfin, il ne ressent pas de regain des appels d'offres en ce moment. Les entreprises ralentissent leur activité. Il y a un délai de 4 mois entre la commande et l'exécution des travaux.

**Mr Milcendeau** rappelle que 600 jeunes s'orientent dans les Travaux Publics chaque année. Les entreprises ont du mal à les intégrer, alors qu'il faut former les jeunes et les garder dans la filière. Il y a un problème éthique vis-à-vis des jeunes et de leurs écoles. Si les effectifs diminuent, les risques seront la perte des compétences en terme de savoir-faire pour les années à venir et des difficultés à répondre à la demande quand la reprise sera là. Pour passer le cap, il appelle les élus à un choc de la commande publique Il rappelle les soutiens départementaux et régionaux pour relancer les travaux.

**Le Président** demande si les entreprises peuvent investir pour renouveler leur matériel, malgré la crise.

**Mr Dieu** répond que cela dépend des entreprises. Il explique qu'il y a une attente forte sur la réduction de l'empreinte carbone des entreprises et notamment sur la conversion des engins qui fonctionnent en majorité au GNR, mais que sans visibilité sur l'activité à venir, les investissements innovants seront difficiles à mettre en œuvre.

**Le Président** donne la parole aux élus, qui exposent tour à tour les investissements prévus dans les communes et intercommunalités.

**Mr Brard** expose les travaux prévus par le syndicat d'eau du département, dont le coût global se chiffre à 16 millions de travaux sur l'ensemble du département. Il rappelle que la commune de Pornic a développé un programme d'investissement à hauteur de 7 millions d'euros de travaux en 2021 et redit sa mobilisation pour soutenir la filière du BTP.

**Mr Hunault** remercie le Département pour son aide en matière de voirie. Il souhaite que l'AMF 44 fasse une proposition au niveau national pour créer un fond national d'accompagnement des collectivités locales afin de soutenir des projets d'envergure mais aussi en matière de mobilités douces ou encore d'enfouissement des réseaux. Le but est d'accompagner les mobilités des administrés au quotidien.

**Mr Perrion** rappelle les aides proposées dans le cadre des plans de relance national, régional et du soutien départemental aux territoires.

**Mme Guérin** félicite l'intérêt de tels soutiens, comme par exemple celui du Département pour la réfection des routes de sa commune, La Meilleraye-de-Bretagne. Elle souhaite aussi solliciter le soutien régional.

**Le Président** précise quelques modalités des aides régionales et qu'un guide des aides de la Région en faveur des territoires va être adressé aux communes prochainement.

**Mr David** informe que de nombreux travaux de voirie sont engagés et bien avancés sur de nombreux tronçons de la commune de Derval. De nouveaux investissements sont prévus en 2021, avec des projets de lotissements et de liaisons douces.

**Mme Cornet** informe que des travaux de réfection de voirie et des réseaux sont engagés à Pontchâteau, sur lesquels la commune bénéficie d'aides de l'Etat et du Département.

**Le Président** a conscience qu'il est difficile de recenser les travaux engagés sur tout le département.

**Mr Samama** précise que deux projets sont en cours de discussion sur CAP Atlantique, avec une volonté intercommunale de continuer à investir. Toutefois, il regrette un manque de visibilité et d'information au niveau des aides en général, et la difficulté des élus à les obtenir. Il souhaite disposer d'un guide unique des différents financements croisés (critères, délais, date butoir, etc.). Enfin, il évoque la complexité parfois des aides, qui peut noyer les élus locaux et risque d'être contre-productif dans la relance des chantiers des Travaux Publics.

**Mr Milcendeau** pense aussi qu'il faut aller vers plus de simplicité et de bon sens en matière d'aides et aimerait que les Maires gardent le pouvoir face à la technocratie.

**Mr Delorme** précise être membre de la commission appels d'offres de CAP Atlantique et confirme les propos de Mr Samama sur les nombreux projets d'investissement du territoire. Il souhaite que la mise en œuvre du Plan France Relance soit simple et efficace. Il regrette que sa commune de St Molf n'ait pas les moyens de faire de tels travaux.

**Mr Royer** informe que Treillières adoptera un budget important sur la voirie à hauteur de 2 millions d'euros pour l'année 2021, grâce notamment au plan de relance 2021-2022 de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres de 6 millions d'euros.

**Mr Perrion** rappelle que de nombreux projets sont en cours et risquent d'être lancés en même temps vers juin 2021 et pour lesquels la Région et le Département peuvent être de véritables soutiens financiers.

**Le Président de la FRTP** insiste sur la nécessité que les communes lancent rapidement leurs appels d'offres pour augmenter leurs activités et ainsi sauver la filière et ses emplois.

**Mr Perrion** fait un état des lieux des nombreux investissements lancés et prévus par la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis.

**Mr Grosvalet** remercie les communes qui ont souligné le soutien départemental. Il évoque l'importance d'investir notamment face à la forte poussée démographique du territoire et des conséquences de la crise. Il rappelle l'engagement important de l'Etat, notamment sur le futur Port de la Turballe. Il évoque le soutien du Département à la filière des Travaux Publics, sur les ponts, les contournements, le marché pour la fibre pour un coût global de 250 millions d'euros ainsi que 7 millions d'euros d'aides aux territoires. Il fait un focus sur l'arrêt des travaux du Musée Dobrée, qui font l'objet d'une décision du Conseil d'Etat. Il précise que les travaux d'entretien des infrastructures permettent d'alimenter les Travaux Publics et est prêt à donner la liste des chantiers et des moyens mis en œuvre par le Département.

**Mr Samama** appelle au soutien du département sur une opération importante de logements. Il explique que des outils sont peu utilisés par les communes, comme par exemple la conception/réalisation et souhaite aussi un guide dans ce domaine, en complément d'un guide unique des aides afin d'accélérer les investissements.

**Mr Hunault** confirme le manque de visibilité sur les aides et invite l'AMF 44 à être coordinatrice pour faire connaître toutes les aides aux collectivités locales.

**Le Président** confirme que l'AMF peut être un relais des aides de l'Etat, de la Région et du Département auprès des communes. Il annonce qu'un numéro vert va être mis en place par la Région pour accompagner et orienter les élus sur les subventions.

**Mr Grosvalet** évoque les difficultés du maire de Prinquiau et plus largement des petites communes à y voir clair dans les différents soutiens financiers. En complément des dispositifs existants lancés par l'Etat, Cœur de Ville et Petites Villes de Demain, le Département va lancer Cœur de Ville-Cœur de Bourg, pour les communes de moins de 15 000 habitants. Il explique l'importance que les élus aient un accès facile à l'information et précise qu'un guide des aides départementales a été distribué aux communes. Enfin, il confirme les difficultés à utiliser sur la conception/réalisation, un process parfois remis en cause devant les tribunaux par les architectes, et qui par conséquent, retarde les dossiers.

**Mr Milcendeau** invite les élus à intervenir d'urgence, pour relancer la commande publique, afin de sauver la filière des Travaux Publics.

**Le Président** conclut en rappelant la conscience, le rôle actif et la mobilisation des maires et présidents d'intercommunalité dans la relance de la filière et plus largement de l'économie locale, qui participe au dynamisme et à la vitalité des territoires.

## 2) Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 17 novembre 2020

**Le Président** interroge les administrateurs s'ils approuvent le compte-rendu du dernier conseil. Ils l'adoptent à l'unanimité.

**Mr Amailland** intervient concernant l'AFLA et la mise en place de la Taxe Spéciale d'Équipement, avec l'opposition de Nantes Métropole.

**Mme Cornet**, Présidente de l'AFLA, explique aux administrateurs la décision de Nantes Métropole qui a un calendrier différent de celui de l'AFLA malgré la reconnaissance de l'intérêt de la TSE. Pour mettre en place son PPI, l'AFLA a besoin de connaître dès le mois de février les moyens dont elle disposera et ne peut pas attendre 2021 pour une mise en place en 2022 avec des effets leviers en 2023 seulement.

**Mr Grosvalet** rappelle qu'il est à l'origine de la création de l'AFLA. Les communautés de communes ont délibéré sur la mise en place de la TSE et la majorité est d'accord pour sa mise en place. Il précise qu'il n'y a jamais de bons moments pour créer une taxe supplémentaire. Les territoires qui ne souhaitent pas mettre en place la TSE peuvent quitter l'AFLA (article 5). Les communautés de communes du département, à l'exception de Nantes Métropole et de la CA de Clisson, sont favorables à la TSE, qui est un outil utile notamment pour la relance économique.

**Mr Samama** informe que CAP atlantique s'est positionnée pour la TSE et que cela participera à la relance du BTP.

**Mr Hunault** précise que la CC de Châteaubriant-Derval est pour la mise en place.

**Mr Perrion** informe que la COMPA est pour également.

## 3) Actions de l'AMF nationale : opération spéciale du 20 novembre au 8 décembre 2020 (congrès virtuel)

L'AMF nationale a lancé une Opération en visioconférence pour remplacer le congrès des Maires de France qui n'a pu se tenir en raison de la crise sanitaire.

L'Assemblée Générale de l'AMF nationale a lieu le 10 décembre 2020 en visioconférence.

## 4) Point sur les diverses réunions départementales (France Relance, CEREMA, Conférence Territoriale)

Le Président rappelle que plusieurs membres du Conseil d'Administration ont participé à de nombreuses réunions départementales et que des comptes rendus seront envoyés prochainement.

## **5) Point sur la crise sanitaire et l'ouverture des commerces le dimanche**

Suite à la réunion avec le Préfet sur l'ouverture des commerces le dimanche, il a été décidé que les commerces de moins de 400 m<sup>2</sup> pourraient ouvrir les 4 dimanches de 10h à 20h à compter du 29 novembre 2020 et jusqu'à Noël.

## **6) Désignations : LA GEODATA, ARS, Jury label éco quartier**

**Le Président** propose de désigner un suppléant à LA Géo DATA. Mr Hubert Delorme accepte d'être suppléant.

**Mr Perrion** représentera l'AMF 44 à l'Assemblée Générale de LA GEO DATA.

**Mr Perrion** présente la demande de Mr Clouet, pour faire partie du conseil de LA GEO DATA au titre des personnes qualifiées, comme le prévoient les statuts. Les administrateurs donnent leur accord à l'unanimité.

Pour les désignations auprès de l'ARS, le Président propose d'attendre la manifestation de candidats.

Pour le Jury LABEL éco quartier qui aura lieu le 10 décembre, Mme Cornet participera au jury en visioconférence.

## **7) Dissolution d'ICP (Internet et Commande Publique) au 1<sup>er</sup> janvier 2021**

**L'Association ICP** a été créée il y a 15 ans, pour rendre des services aux communes et aux intercommunalités en matière de dématérialisation. Elle regroupe à ce jour, quatre AMF des Pays de la Loire, avec 300 collectivités adhérentes. Elle emploie 1 salarié et un jeune en contrat de professionnalisation. E-collectivités, établissement public basé en Vendée, souhaite proposer ses services à toutes les collectivités des Pays de la Loire, en cohérence avec l'étude lancée par la Région. Le Président d'ICP, Jean-Luc Davy, propose donc de dissoudre ICP dont les services et le personnel seraient repris par E-collectivités avec une offre de services plus étendue. Une Assemblée Générale est prévue le 17 décembre pour la dissoudre.

Les administrateurs donnent leur accord pour cette dissolution.

## **8) Recours pour les familles de l'instruction à domicile vis-à-vis du projet de loi sur ce sujet.**

**Mr Hunault** souhaite alerter les administrateurs sur la situation que vivent certaines familles en raison du projet de loi visant à interdire l'instruction en famille. Ce projet crée du désarroi dans des familles qu'il a rencontrées sur ce sujet.

**Mr Delorme** a été sollicité par le rectorat et confirme que les familles s'inquiètent du projet de loi.

**Mr Samama** a cosigné, au nom de la commune du Pouliguen, une lettre avec les communes de Guérande et d'Herbignac afin d'alerter l'inspecteur académique et le rectorat sur cette situation.

**Le Président** s'interroge sur l'opportunité ou non de rédiger une lettre commune au nom de l'AMF44 sur cette problématique.

**Mr Amailland** n'est pas convaincu du rôle des maires sur ce sujet, qui concerne le temps scolaire et plus largement l'éducation nationale, une compétence nationale. C'est au rectorat et à l'Inspecteur Académique de vérifier que l'éducation est dispensée en conformité avec les textes.

**Mr Hunault** précise que les maires n'ont pas vocation à se substituer au législateur.

## 9) Agressions envers les élus

**Le Président** déplore la recrudescence des incivilités et des agressions d'élus locaux, une situation qui n'échappe à la Loire Atlantique. Il rappelle aussi qu'un observatoire national a été créé, dont le référent départemental est Norbert SAMAMA.

**Mr Amailland** témoigne de menaces de mort reçues via les réseaux sociaux et explique avoir porté plainte contre X. Il regrette qu'il n'y ait pas plus de dispositifs législatifs pour condamner ces comportements via notamment l'anonymat des réseaux sociaux. Il dénonce des agressions et intimidations inacceptables, qui vont trop loin.

**Mr Grosvalet** trouve cela aussi inadmissible et invite les élus locaux à saisir les tribunaux et à ne rien laisser passer. Il constate un fort climat de tension au sein de la société et souhaite que les élus de la République fassent corps pour défendre la République, attaquée au travers de ses maires.

**Mr Provost** explique avoir aussi été victime d'agression physique, ainsi qu'un adjoint et le directeur des services techniques, par des mineurs de moins de 16 ans. Il témoigne d'un moment très dur psychologiquement et explique que les services sociaux ont beaucoup de mal à agir, comme la gendarmerie ou la commune face à de tels comportements. Il recommande des positions fermes face à de tels comportements extrémistes, qui sont malheureusement de plus en plus fréquents.

**Mr Hunault** répète qu'il ne faut rien laisser passer et explique avoir porté plainte deux fois en deux mois. La gendarmerie a des moyens très poussés pour enquêter.

**Mr Amailland** s'interroge sur la réponse collective à apporter suite aux agressions envers des Maires. Il faut avancer collectivement car il y a des choses que l'on ne peut pas tolérer et appelle à plus de fermeté.



**Mr Samama** explique qu'en sa qualité de référent départemental de l'Observatoire National des Agressions, il souhaite ne rien laisser passer et propose une rencontre avec le Procureur de la République sur ce sujet. Il désire que les procédures soient mises en avant et veut solliciter le procureur afin que les maires soient respectés et armés face à ces actes.

**Mr Magre** déplore aussi ses comportements inadmissibles, qui nécessitent un frein, un arrêt.

#### **10) Questions diverses :**

- Dates des prochains conseils :
  - **Vendredi 18 décembre à 8h30**
  - **Vendredi 8 janvier à 8h30**

**Les administrateurs sont d'accord pour organiser un CA tous les mois.**

- Invités aux prochains conseils :

Après discussion, **le Président propose d'inviter :**

- Le Procureur de la République au Conseil d'Administration du 18 décembre 2020
- Le Général ZAMORA au Conseil d'Administration du 8 janvier 2021.